DELEGUE SPECIAL

Secrétariat général - Cellule des Stratégies transversales

Plan Marshall 2.vert
Rapport synthétique de suivi
« Speaking note »

Novembre 2012

Table des matières

TABLE DES MATIERES **2**

INTRODUCTION **4**

ELEMENTS CONCRETS D'AVANCEMENT **5**

1. Pôles de Compétitivité **5**

2. Recherche **6**
2.1 Programmes de recherche 6
2.2 Valorisation de la recherche 9
2.3 Volet organisationnel 11

3. Formation **13**
3.1 Bassins de vie et Bassins scolaires 13
3.2 Promotion des métiers 14
3.3 Accessibilité des centres de compétence à l'enseignement 14
3.4 Plan langues 15
3.5 Plan « métiers en demande » 16
3.6 Formation en alternance 16
3.7 Conventions sectorielles 17

4. Emploi **18**
4.1 Emploi marchand 18
4.2 Emploi non-marchand 18

5. Création d'activités **19**
5.1 Esprit d'entreprendre 19
5.2 Faciliter l'entrepreneuriat 20

6. International **23**
6.1 Promotion de la Wallonie 23
6.2 Soutien aux entreprises 23

7. Infrastructures **24**
7.1 Réhabilitations des sols 24
7.2 Equipements économiques 25
7.3 Maisons de repos et crèches 27

8. Développement durable **28**
8.1 Alliance Emploi-Environnement 28
8.2 Economie verte 30
8.3 Développement durable dans les services publics 32

9. Indicateurs complémentaires au PIB **33**

10. Identité wallonne **33**

11. Simplification administrative **34**

12. Suivi de la mise en œuvre du Plan **35**

12.1 Pilotage 35
12.2 Suivi budgétaire 35
12.3 Suivi des financements alternatifs 36
12.4 Evaluation du Plan Marshall 2.vert 37

Introduction

Prolongation du Plan Marshall, le Plan Marshall 2.vert mobilise les Wallons pour le redéploiement de leur espace économique dans une logique de développement durable. Plus de 150 actions sont entreprises selon six Axes principaux. Ce sont ainsi près de 2,7 milliards d'euros qui, de 2010 à 2014, y sont consacrés.

La présente « Speaking Note » présente de manière synthétique les principales avancées du Plan au 30 octobre 2012.[1] Elle n'a dès lors pas pour objectif de présenter un état d'avancement exhaustif. Elle vise davantage à proposer un outil « mémo » à destination de l'ensemble des acteurs mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan.

Afin de compléter et d'enrichir votre vision, nous vous invitons à parcourir les documents suivants, produits à échéance spécifique par la Cellule du Délégué Spécial :

- Le **« Rapport annuel de mise en œuvre »** : produit une fois par an, ce document présente de manière exhaustive les réalisations depuis le démarrage du Plan, le suivi des consommations budgétaires ainsi que des commentaires et recommandations de mise en œuvre. A noter que le prochain rapport annuel sera présenté le 28 mars 2012;
- La **« Note Indicateurs »** : produite trimestriellement, ce document présente de manière visuelle les principaux indicateurs de mise œuvre du Plan ;
- La **« Note Tableaux de Bord »** : produite trimestriellement, cette note présente l'état d'avancement et les échéances de mise en œuvre des mesures du Plan au travers des opérations/activités/tâches déclinées dans un tableau ;
- Les **« Notes Provinces »** : produites semestriellement, elles présentent de manière territorialisée les principaux indicateurs de mise en œuvre du Plan ;

Pour votre facilité, l'ensemble de ces documents est accessible sur l'extranet sécurisé E-Marshall (https://suivi-planmarshall.wallonie.be/public/index.html) auquel tous les acteurs mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan ont un accès individuel et différencié.

[1] A noter que les indicateurs de réalisation sont arrêtés au 30/09/2012

Eléments concrets d'avancement

1. POLES DE COMPETITIVITE

Dans le cadre du premier Plan Marshall, 5 Pôles ont été labellisés (BIOWIN, SKYWIN, WAGRALIM, LOGISTICS IN WALLONIA, MECATECH) et, sur les 5 premiers appels à projets, 139 projets (recherche, formation, investissement) ont été labellisés pour un montant d'aide publique total de presque 282 millions €.

En février 2011, dans le cadre du PM 2.vert, le Gouvernement a labellisé un 6e Pôle de compétitivité. Ce dernier, dénommé « GREENWIN », est consacré à la chimie durable et aux matériaux durables. 15 projets ont déjà été labellisés, pour un montant global d'un peu moins de 31 millions € et 517 emplois annoncés maintenus et 1.386 créations d'emplois annoncées. Depuis la création des Pôles, 7 appels à projets ont été lancés et finalisés par le Gouvernement (dont un appel thématique « Développement durable », ouvert également aux Clusters). Au travers de ces 7 appels à projets, ce sont ainsi 219 projets qui ont été financés par le Gouvernement, et ce, pour un montant global d'intervention publique d'un peu plus de 424 millions €.

- 139 projets de recherche pour un montant d'intervention publique de 366.342 milliers € ;
- 60 projets de formation pour un montant d'intervention publique de 49.473 milliers € ;
- 18 projets d'investissement pour un montant d'intervention publique de 8.341 milliers € ;
- 2 projets d'infrastructures qui n'ont pas encore aboutis.

Grâce à ces projets, ce sont 2.642 emplois maintenus et 4.511 créations d'emplois qui ont été annoncés. Ce sont également 1.252 acteurs différents actifs dans les dynamiques du Pôle.

En décembre 2011, le Gouvernement a lancé un 8e appel à projets qui s'est clôturé en juin 2012. Ce dernier était exclusivement consacré à la thématique du « Développement durable » et était ouvert aux clusters, à l'instar du 4e appel. Le Jury international des Pôles s'est réuni en septembre 2012 et a sélectionné une liste de projets labellisables par le Gouvernement. Ce dernier statuera le 29 novembre sur les projets financés dans le cadre de ce 8e appel.

Au niveau des projets soutenus au travers de la structure de la SOFIPOLE, deux projets d'investissement ont pu être concrétisés en février 2011.

- Le projet d'une plateforme wallonne de production GMP pour essais cliniques et de production commerciale de produits de thérapie (5.000 milliers €) ;
- Le projet de création d'une Société de services pour le développement de la médecine translationnelle (projet CIM) (5.700 milliers €).

Par ailleurs, la SOFIPOLE a également permis de soutenir :

- Le plan d'expansion du Wallonia Biotech Coaching (WBC) sur la période 2012-2018, et ce, pour un montant de 4 millions €.

Afin de renforcer la dynamique autour des projets d'investissement issus de la dynamique des Pôles de compétitivité, le Gouvernement a adopté le 26 mai 2011 les modalités d'élaboration des « Plateformes d'Innovation Technologique ». Ces dernières s'entendent comme des projets visant à la mise en place d'une infrastructure matérielle ou virtuelle, partagée et ouverte, offrant des compétences et services. Elles sont impulsées par les entreprises, validées par les Pôles et labellisées par le Jury international, en lien avec les Administrations concernées. L'objectif prioritaire des Plateformes d'Innovation Technologique est de permettre d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services innovants, au bénéfice des entreprises.

Au niveau de la promotion à l'international, l'AWEX poursuit son aide à la mise en œuvre des plans d'internationalisation des Pôles de compétitivité. L'AWEX a ainsi pu contribuer à financer :

- 167 projets ou démarches de promotion des exportations et de la visibilité internationale des Pôles ;
- Les experts sectoriels ont conclu 92 dossiers ayant menés à des investissements étrangers en Wallonie, pour un montant de 293,3 millions € et à la création de 1.542 emplois.

Au niveau des projets de simplification administrative, les projets liés aux Pôles de compétitivité suivent leur cours.

- Une version électronique des formulaires de dépôt de projets a ainsi vu le jour ;
- Une étude « Standard Cost Model » a été réalisée afin d'identifier les prochaines pistes d'amélioration ;
- Un marché public de service est actuellement lancé afin de mettre en place un « Back Office » des Pôles, dont l'objectif final vise à simplifier le reporting ;
- Une nouvelle version du vademecum est en cours de réalisation.

A l'issue du 8e appel, il semble que ces innovations ont permis de mieux mettre en perspective les stratégies de développement des Pôles dans lesquels les projets sont appelés à s'insérer ainsi que d'éviter la labellisation « sous-conditions » de certains projets pour des questions mineures et/ou administratives.

2. *RECHERCHE*

2.1 Programmes de recherche

➢ Programmes mobilisateurs

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, 3 programmes mobilisateurs ont été financés. Au travers de ces 3 programmes, ce sont ainsi 32 projets de recherche qui ont été financés et ce pour un montant d'intervention publique de 20,9 millions € :

- Programme mobilisateur « WIST III » : programme thématique consacré au domaine des Technologies de l'Information et de la Communication. 8 projets de recherche ont été financés et ont démarré en 2010 pour un montant d'aide publique de 6,3 millions € ;
- Programme mobilisateur « ERABLE » : programme thématique consacré à l'Efficacité Energétique et les Energies Renouvelables, 16 projets de recherche ont été financés et 14 ont démarré en 2011, pour un montant d'aide publique de 10 millions € ;
- Programme mobilisateur « RELIABLE » : programme thématique consacré aux Réseaux Électriques Intelligents et durables. 2 projets de recherche ont été financés en juillet 2012, pour un montant d'aides publique de 4,6 millions € et sont en cours de conventionnement.

Les Programmes mobilisateurs financés dans le cadre du Plan Marshall 2.vert viennent ainsi compléter les 15 projets de recherche financés lors des 3 Programmes mobilisateurs « Energie » et les 12 projets de recherche financés dans le cadre des 3 Programmes mobilisateurs « Recherche », tous financés dans le cadre du 1er Plan Marshall, pour un montant global de 21,9 millions €.

- **Partenariat d'Innovation Technologique**

Dans l'objectif de favoriser le partenariat entre les différents acteurs de la recherche (entreprises, Universités, Centres de recherche agréés/CRA et Hautes Ecoles), un budget de 5 millions € a été dégagé en 2012 en vue de lancer un 1er appel à projets de Partenariats d'Innovation Technologique dans des domaines non couverts par les Pôles de compétitivité.

Vu les thèmes prioritaires de la stratégie recherche, vu le positionnement des 6 Pôles de compétitivité et vu le potentiel de recherche et développement présents dans ces domaines sur notre territoire, le Gouvernement a décidé de lancer le 5 juillet 2012 un appel PIT consacré à la thématique « TIC et multimédia au service du Développement durable ». La sélection des projets devrait s'opérer fin d'année 2012 pour un démarrage des projets dans le courant du 1er trimestre 2013.

Un appel à projets a également été lancé en octobre 2012. Cet appel s'inscrit et amplifie les actions de l'Alliance Emploi-Environnement en matière de promotion des éco-matériaux de construction. L'appel a été lancé par le Gouvernement le 18 octobre 2012 et se clôturera le 20 février 2013.

- **Programmes d'excellence**

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont développé, dans le cadre du 1er Plan Marshall, 3 Programmes d'excellence au travers des Universités, pour un montant global de 15 millions €. Ces programmes se poursuivent dans le cadre du Plan Marshall 2.vert. Au 30 juin 2012, les 3 Programmes cumulaient 93 emplois de recherche et 53 emplois techniques.

- NEOANGIO : Le Gouvernement wallon a adopté, fin juin 2006 dans le cadre du premier Plan Marshall, le programme « NEOANGIO », dédié au traitement du cancer. Il se développe avec l'Université de

Liège (ULg) en tant qu'université « leader ». Les recherches, qui ont débuté le 1er septembre 2006, occupent environ 100 chercheurs, dont 71 directement à charge du budget du programme ;

- CIBLES : Fin novembre 2007, le Gouvernement a adopté le 2e programme d'excellence « Marshall ». Dénommé « CIBLES », ce programme est dédié aux cibles thérapeutiques et diagnostiques identifiées par génomique fonctionnelle. Il se développe avec l'Université libre de Bruxelles (ULB) en tant qu'université « leader ». Les recherches ont été entamées le 1er janvier 2008 et mobilisent environ 130 chercheurs et techniciens, dont 48 directement à charge du budget du programme ;
- DIANE : En juin 2008, le 3e programme d'excellence, toujours financé dans le cadre du premier Plan Marshall a été adopté. « DIANE » permettra de valoriser des acquis importants dans le domaine des désordres inflammatoires dans les affections neurologiques. L'université « leader » est l'Université catholique de Louvain (UCL). « DIANE » occupe environ 80 chercheurs et techniciens, dont 28 directement à charge sur le budget du programme.

Une évaluation des Programmes d'excellence a été réalisée en mai 2011 et a abouti à des propositions concrètes en vue des éventuelles poursuites des programmes arrivés à terme. L'option envisagée est de les poursuivre par des PPP (Partenariat Public-Privé) organisés lors des appels classiques de la DGO6 mais financés via du budget du Plan Marshall 2.vert. La sélection des projets de PPP 2012 s'est opérée en juin et a permis de financer 3 projets PPP issus de Programmes d'excellence arrivés à terme, et ce, pour un montant global d'intervention publique d'un peu plus de 1,1 millions €. Ces projets sont actuellement en cours de conventionnement.

- **Bourses FRIA**

Le 1er Plan Marshall avait permis de financer 120 bourses FRIA supplémentaires afin qu'un total de 600 bourses soient financées conjointement par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie. L'effort financier a été maintenu dans le cadre du Plan Marshall 2.vert qui finance chaque année 30 bourses FRIA. Les recherches y liées concernent domaines prioritaires définis par la Wallonie et en particulier ceux des Pôles de compétitivité. Les candidats de l'appel 2012 ont commencé leurs travaux en octobre.

Une évaluation ex ante et ex post a été mise sur pied, des premières données ont déjà été collectées.

- **Welbio**

Le Welbio (Walloon Institute for Leadership in Life Sciences) a été mis sur pied et le directeur a été recruté. Un 1er appel a été lancé et 15 projets on été sélectionnés et démarrés pour un montant global de 9,5 millions €. Les projets financés ont débuté début février 2011 et ont contribué, jusqu'à présent, à la création de 35 emplois, à la publication de 50 articles scientifiques et de 4 ouvrages.

Un nouvel appel à projets a été lancé le 17 février 2012. A la clôture de celui-ci, 72 dossiers ont été déposés. La sélection des projets est prévue dans le courant du second semestre 2012 pour un démarrage au premier trimestre 2013.

Le Gouvernement a décidé, le 25 octobre 2012, de liquider une seconde tranche de financement au WELBIO s'élevant à 15 millions € à partir des crédits disponibles au sein d'une provision interdépartementale « Pôles de compétitivité ».

2.2 Valorisation de la recherche

- **FIRST Spin-off et FIRST Post-Doc**

Dans le cadre de l'appel à propositions du Programme First Post-Doc en 2010, 10 projets ont été retenus pour un montant total en subvention de 1,62 million €. Dans l'attente des résultats de l'évaluation du dispositif (en 2013), il n'y a pas eu d'appel en 2011 ni en 2012. Dans le cadre du 1er Plan Marshall, rappelons que 41 mandats avaient été financés.

Un nouvel appel à propositions a été lancé en janvier 2011 et s'est clôturé en février 2012. 16 dossiers ont été introduits et à l'issue de la sélection des dossiers en mai 2012, 13 projets ont été retenus et sont financés sur le budget du Plan Marshall 2.vert.

- **Spin-off**

Depuis 2010, ce sont 100 Spin-off/Spin-out et structures innovantes qui ont été financées pour un montant global de décisions d'investissement de 25,8 millions € et 524,45 ETP annoncés.

Au-delà des Spin-offs « classiques », 37 Spin-off/Spin-out et structures innovantes ont été financées dans le secteur « vert » pour un montant global de décisions d'investissement de 11,3 millions € et 155 ETP annoncés.

Depuis 2006, ce sont ainsi 296 structures qui ont fait l'objet d'un soutien financier de la part des pouvoirs publics permettant de la sorte la création de 1.393,4 emplois ;

Au-delà de cette mesure et en vue de permettre aux acteurs des Spin-off de pouvoir bénéficier de soutien de « personnes ressources » en matière de gestion et de management (mesure « CXO »), le Gouvernement a adopté, le 3 juin 2010, un dispositif de financement d'aide au management. Cette dernière mesure s'applique également aux 110 entreprises soutenues dans le cadre du 1er Plan Marshall.

La mesure envisagée, qui est additionnelle aux aides existantes et ciblées, vise au financement, par la Wallonie, de la rémunération des CXO. Depuis sa mise en œuvre, la mesure remporte un franc succès auprès du public-cible :

- 26 projets ont été financés,
- 3,3 millions d'aides publiques ont été octroyés sous forme de subsides.

- **Proof of concept**

La mesure vise à la création de « Fonds de maturation » des résultats de la recherche universitaire. Ces derniers visent à permettre de réaliser une preuve de principe (« Proof of Concept ») en aval de résultats probants, et en amont du projet de valorisation, soit via une Spin-off, soit via l'octroi d'une licence à un industriel. Depuis leurs créations, les Fonds de maturation ont permis de soutenir 38 projets et ce, pour un montant global d'intervention publique de presque 3,6 millions €.

- AWE : 12 stratégies pour un budget de 957 milliers €,
- AWB : 15 stratégies pour un budget de 1.080 milliers €,
- AL : 14 stratégies pour un budget de 1.067 milliers €.

L'AST a mené une évaluation de la phase pilote et a conclu au succès de cette dernière. Une nouvelle évaluation est prévue en fin de législature.

- **Evaluation ex-post de la recherche**

En septembre 2010, les modalités pratiques d'une évaluation ex-post de la recherche ont été définies. L'objectif de cette mesure est d'aboutir, d'une part, à évaluer l'ensemble des projets de recherche financés par des fonds publics, et d'autre part, à développer une procédure commune d'évaluation entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Afin d'enrichir la première version des questionnaires exploités durant la phase pilote de la mesure, une étude visant à identifier des critères liés à la rencontre des objectifs de « Développement durable » dans le cadre spécifique de la recherche scientifique a été finalisée en octobre 2011. A l'issue de cette étude, les questionnaires d'évaluation ont été complétés et validés.

Les questionnaires 2012 ont été envoyés fin septembre aux différents porteurs de projets dont la recherche s'est terminée entre juin 2011 et fin mai 2012.

2.3 Volet organisationnel

- **Stratégie de la recherche**

  La Stratégie de développement et d'investissement dans la recherche a été approuvée par les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en mars 2011. Celle-ci a fait l'objet d'une communication sous forme d'une publication au Moniteur (en français, néerlandais et allemand), d'une brochure, d'une publication sur les portails des administrations et d'un événement public de présentation à l'initiative du Ministre de la Recherche.

  Une analyse prospective spécifiquement dédiée à la politique de recherche en matière de transition démographique a été confiée à l'IWEPS.

- **CPS Wallonie-Bruxelles**

  Une proposition de structure pour le CPS Wallonie-Bruxelles a été soumise au Gouvernement en décembre 2011. Le projet est soumis pour approbation aux deux Gouvernements régionaux qui l'ont eux-mêmes soumis pour avis aux deux CPS régionaux. La date de mise en œuvre effective du Conseil sera fonction, une fois le projet approuvé, des délais d'adoption des textes législatifs.

- **Plan d'actions « Wallonie-Bruxelles » pour la recherche**

  Un plan d'actions conjoint Wallonie-Bruxelles (CF, RW et RBC), comprenant 10 actions, a été adopté en mars 2011 par le Gouvernement interfrancophone. Un groupe de travail permanent a été mis sur pied pour assurer la coordination et le suivi du plan. Un rapport d'évaluation et d'extension du Plan a été présenté le 3 mai 2012 et adopté par le Gouvernement. Outre l'évaluation positive des 10 actions du plan initial de 2011, celui-ci a été étendu à 4 nouvelles actions.

  2 programmes conjoints ont été négociés entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Région de Bruxelles Capitale et ont fait l'objet d'un 1er appel en 2011 : appel à micro-projets de sensibilisation aux sciences et métiers de la recherche intitulé « Plus tard je serai … Einstein ou Marie Curie » (appel 2012 clôturé en avril) et programme mobilisateur dans les domaines de l'environnement et du Développement durable sous la dénomination « WBGreen ».

- **Ressources humaines et moyens nécessaires à la recherche**

  - Partenariat Wallonie-Bruxelles pour les chercheurs et les chercheuses

    Le partenariat Wallonie-Bruxelles pour les chercheurs et les chercheuses a été adopté en mai 2011. Ce partenariat est le plan de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la mise en place de la Charte européenne du chercheur. Deux thèmes prioritaires ont été ajoutés : l'égalité hommes-femmes et la promotion de l'accès à l'emploi après le doctorat.

  - Cadastre des équipements (WB-Infra)

Un marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un cadastre des équipements de la recherche a été attribué par la DGO6 en février 2012. Le consultant a déposé son rapport final début juillet. Sur avis du DTIC, il a été décidé d'intégrer WB-Infra au projet global de développement d'un système intégré de gestion de données au sein de la DGO6 du SPW (projet « simplification et dématérialisation des aides à la recherche »). Le Gouvernement sera saisi d'une note avant la fin 2012 pour le projet complet. La mise sur pied opérationnelle du cadastre est prévue d'ici fin 2013.

- Rémunération et valorisation

La valorisation du doctorat pour les agents de la Fonction publique a été intégrée dans la mise en œuvre de la convention sectorielle 2011-2012 de la Fonction publique sous la forme de l'octroi d'une ancienneté de quatre années aux agents titulaires d'un titre de docteur. La proposition a été approuvée par le Gouvernement wallon le 18 octobre 2012.

A partir de la rentrée académique de septembre 2012, les mandataires FNRS, boursiers FRIA et personnels scientifiques des universités seront désormais tous rémunérés au barème 8 A, ce qui représente une harmonisation barémique entre tous les boursiers de même niveau de diplôme.

- **Promotion et coopération internationales**

  - NCP

La convention de coopération entre les deux National Contact Point (Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles) a été signée et présentée au Gouvernement en mai 2011. Par une meilleure répartition des tâches et des complémentarités des 2 NCP, cette convention vise une efficacité accrue de leurs actions respectives.

Une réflexion est également en cours en vue d'établir une synergie entre le NCP-Wallonie et NCP-FNRS avec le NCP de la Région de Bruxelles Capitale.

Une base de données commune aux 3 NCP reprenant les acteurs de la recherche est mise en place :

- Représentation internationale

Afin d'optimaliser la présence des francophones dans les instances internationales, un Groupe de Concertation sur la Représentation Internationale (GCRI) a été mis en place. Celui-ci fonctionne de manière optimale ;

- ALS

2 Agents de Liaison Scientifique (ALS) sont en place, l'un en Suède et l'autre au Brésil. Un ALS supplémentaire pour les USA a été recruté et le recrutement d'un ALS pour l'Allemagne est en cours. Après leur période de stage au sein de l'AWEX/WBI, ces deux nouveaux agents seront envoyés dans leurs Universités d'accueil dont la localisation sera prochainement déterminée compte tenu d'une étude préalable ;

- Actions de sensibilisation

  Des journées de sensibilisation du réseau des délégués et attachés économiques à la problématique spécifique de la recherche ont été organisées au mois de septembre. Une évaluation est en cours de réalisation et les résultats sont attendus avant la fin de l'année.

- **Intermédiation scientifique et technologique**

  Le tableau de bord commun à l'AST et aux opérateurs du réseau est à présent défini. Les indicateurs AST, ceux de fonctionnement du réseau ainsi que des indicateurs propres aux opérateurs ont été déterminés. Les données prévues en 2010 ont été collectées auprès de tous les opérateurs et l'AST récolte toutes les données 2011 avec une analyse/consolidation de ces données. Ces dernières devraient permettre d'apprécier la dynamique de réseautage développée ;

  Des actions de sensibilisation des opérateurs à l'intérêt de la démarche ainsi que leur formation ont été effectuées en parallèle ;

  Un rapport d'évaluation de l'AST a été réalisé par des consultants externes et remis au Gouvernement en décembre 2011.

3. *FORMATION*

3.1 Bassins de vie et Bassins scolaires

La création des bassins de vie dans le domaine de l'Emploi, la Formation et l'Enseignement se met en place par étapes : présentation d'une note d'orientation en mai 2010, mise en place d'un groupe de travail technique pour proposer les adaptations nécessaires à la rationalisation et à la mise en adéquation des découpages territoriaux existants, analyser la compatibilité de ces découpages avec les autres matières communautaires, analyser l'opportunité ou non de construire un bassin unique regroupant la zone du Brabant wallon et de Bruxelles Capitale ;

Parallèlement, un deuxième groupe de travail a été chargé de définir ce que recouvre le concept de pôles de synergies et de faire des propositions/recommandations sur les appels à projets y relatifs ;

Les rapports des groupes de travail ont été présentés aux Gouvernements en novembre 2011. Les différentes instances seront consultées sur les propositions au 1er semestre 2012, en vue d'élaborer un avant-projet d'Accord de Coopération qui sera présenté début 2013.

Dans l'attente du 1er appel à projets, 17 projets « hors Décret » ont été sélectionnés par le Gouvernement pour l'année scolaire 2010-2011, la plupart visant la promotion/sensibilisation des métiers techniques et professionnels. Ces projets sont pratiquement tous terminés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Décret relatif à la création des Instances sous régionales de pilotage de l'Enseignement qualifiant et l'octroi d'incitants (bassins scolaires), un 1er appel à projets a été lancé en octobre 2010. Le Gouvernement a sélectionné 87 projets en juillet 2011 et 76 sont actuellement mis en œuvre (la mise en œuvre est conditionnée au nombre d'élèves effectivement inscrits dans les options concernées) : 55 projets visent le

maintien d'options faiblement peuplées, 21 projets visent la création d'options dans les secteurs en tension ;

Un 2ème appel à projets a été lancé en octobre 2011. La sélection a été réalisée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 28 juin 2012 et 117 projets ont été sélectionnés. Le nombre de projets effectivement en œuvre sera connu en novembre prochain.

3.2 Promotion des métiers

- **Carrefours Emploi-formation**

  49.330 demandeurs d'emploi ont participé à des actions de sensibilisation dans les Carrefours Emploi-formation (séances collectives ou individuelles) sur les métiers en demande entre janvier 2010 et septembre 2012. Parmi ceux-ci, 7.664 ont participé à des séances sur des métiers liés à la 1ère Alliance Emploi-Environnement (construction / rénovation durable) ;

  Pour rappel, cette action avait été initiée en 2008 dans le cadre du 1er Plan Marshall. En 2 ans, 10.672 demandeurs d'emploi avaient participé à des actions collectives de sensibilisation sur les métiers en demande ;

  Parallèlement, les premières étapes du plan intégré de promotion des métiers ont été franchies : clarification des concepts, cadastre des acteurs de promotion, rencontres individuelles de ces acteurs, recensement de leurs actions, organisation d'une table ronde en juin 2011. Le travail va se poursuivre, afin de construire un véritable plan intégré d'ici à la fin du Plan Marshall2.vert.

  Avant de fédérer les actions, le Gouvernement a décidé de passer par une 1ère étape de fédération des acteurs autour d'un projet commun : l'organisation de « villages métiers », organisés en février 2012 à Gosselies, Liège et Bruxelles ;

  Ces actions de fédération des acteurs se trouvent prolongées par l'organisation de « Curiocity » à l'occasion « d'Euroskills » en octobre 2012. Une prochaine évaluation sera organisée afin d'identifier des bonnes pratiques en matières de collaboration entre les différents opérateurs de formation.

- **Essais-métiers**

  Le dispositif « essais-métiers », visant à permettre aux demandeurs d'emploi de tester 3 métiers de manière pratique, a été mis en place en janvier 2010 au FOREM, en juin 2011 à l'IFAPME et depuis décembre 2011 auprès des opérateurs EFT/OISP. Entre janvier 2010 et septembre 2012, 3.570 demandeurs d'emploi en ont bénéficié. Parmi ceux-ci, 1.153 ont testé au moins un métier lié à la 1ère Alliance Emploi-Environnement.

3.3 Accessibilité des centres de compétence à l'enseignement

Entre janvier 2010 et septembre 2012, 1.812.695 heures de formation des centres de compétence wallons ont été dispensées à 107.149 élèves et 20.668 professeurs de l'Enseignement technique et professionnel, de l'Enseignement

supérieur non universitaire et de l'Enseignement de promotion sociale. Parmi celles-ci, 201.445 heures ont été dispensées dans les métiers « verts » ;

Cette action, initiée dans le 1er Plan Marshall, avait permis à 122.839 élèves et enseignants d'avoir accès à des équipements de pointe dans les centres de compétence wallons, représentant 2.149.243 heures de formation en 4 ans.

3.4 Plan langues

824.238 heures de formations intensives en langues ont été dispensées à près de 10.148 demandeurs d'emploi entre janvier 2010 et septembre 2012. Initiées dans le 1er Plan Marshall, ces réalisations s'ajoutent aux 1.561.401 heures dispensées entre 2006 et 2009 ;

1.067 demandeurs d'emploi ont bénéficié de bourses d'immersion linguistique pour des stages en entreprise dans une autre communauté/pays ou pour parfaire leurs connaissances linguistiques en écoles de langues. Le 1er Plan Marshall avait déjà permis d'octroyer 2.884 bourses aux demandeurs d'emploi et travailleurs ;

1.252 rhétoriciens ont bénéficié d'une bourse d'immersion pour un séjour d'une année, d'un ou deux semestres en langue étrangère entre septembre 2010 et septembre 2012, augmentant ainsi les réalisations du 1er Plan Marshall qui avait permis à 3.239 rhétoriciens de développer leurs compétences linguistiques ;

Entre janvier 2010 et mars 2012[2], 1.151 personnes ont bénéficié du programme EXPLORT (demandeurs d'emploi et étudiants de l'enseignement supérieur), parmi lesquels 762 ont bénéficié d'une bourse grâce aux crédits dégagés par le Plan Marshall 2.vert. Pour rappel, le programme EXPLORT initié dans le 1er Plan Marshall avait touché 1.041 bénéficiaires ;

Les premières bourses d'immersion linguistique pour les apprenants du réseau IFAPME ont été octroyées en décembre 2011. Les projets ont démarré début 2012 et visent à permettre aux apprenants d'effectuer un stage en entreprise ou une formation en école de langues. Au 30 septembre 2012, 96 bourses ont été octroyées ;

Le 10 novembre 2011 a été lancée la plateforme « Wallangues » offrant gratuitement aux citoyens des formations e-learning dans les 3 langues nationales et l'anglais. Depuis le lancement de la plateforme, 584.883 heures de formation ont été suivies. Sur ce total, 8.959 heures ont été suivies par des demandeurs d'emploi encadrés par le FOREM. Ces heures de formations sont exclusivement consacrées à l'apprentissage du néerlandais, de l'anglais ou de l'allemand.

Entre janvier 2010 et septembre 2012, les travailleurs ont bénéficié de 279.043 chèques formation langues dont 66.382 grâce aux crédits dégagés par le Plan Marshall 2.vert ;

La NGW du 7 juin 2012 programmait la mise en ouvre des bourses BRIC pour les étudiants en 2012. C'est chose faite puisqu'au 30 septembre 2012, nous en

[2] Le caractère additionnel se mesure en fin d'année.

sommes à 7 bourses BRIC octroyées. L'objectif annuel de 32 bourses sera dépassé avec 39 bourses qui seront réalisées d'ici fin 2012.

3.5 Plan « métiers en demande »

138.073 demandeurs d'emploi (jeunes ou positionnés sur un métier en demande) ont bénéficié d'un entretien de bilan auprès d'un conseiller référent entre janvier 2010 et septembre 2012, dont 73.701 jeunes de moins de 25 ans ;

20.681 demandeurs d'emploi ont réalisé un test de compétences (screening) sur des métiers en demande ou en lien avec le développement durable entre janvier 2010 et septembre 2012;

1.362.474 heures additionnelles de formation qualifiante ont été dispensées par le FOREM grâce aux crédits Plan Marshall 2.vert en 2010 et 2011[3]. Parmi celles-ci, 873.591 heures « vertes » ont été dispensées pour améliorer les compétences liées aux métiers de la 1ère Alliance Emploi-Environnement;

Rappelons que le 1er Plan Marshall avait également permis de dispenser des formations additionnelles aux demandeurs d'emploi. En 4 ans, 3.514.224 heures de formation additionnelles ont ainsi été organisées à leur intention;

Les formations pré-qualifiantes seront mises en œuvre à partir du mois de novembre 2012, exclusivement dans les métiers verts ;

192.213 transmissions d'offres d'emploi ont été réalisées entre janvier 2010 et septembre 2012. En 2009, dans le cadre du 1er Plan Marshall, 89.807 transmissions d'offres avaient été réalisées ;

50.362 demandeurs d'emploi ont participé à des séances de préparation et/ou des rencontres directes avec des employeurs entre janvier 2010 et septembre 2012 ;

3.6 Formation en alternance

- **Généraliser les stages professionnalisant**

  Dans le cadre de l'expérimentation « Certification par unités » dans l'enseignement qualifiant, un avant-projet de décret prévoit que les stages deviendront obligatoires pour toutes les options correspondant à un profil de formation SFMQ.

  Un arrêté « stages » est en préparation et devrait être prêt pour la rentrée 2013-2014.

- **Renforcer l'offre de l'IFAPME**

  Grâce aux crédits Plan Marshall 2.vert, 92.582 heures de formation en alternance ont été dispensées aux apprenants du réseau IFAPME entre janvier 2010 et juin 2012, dont 54.987 heures « vertes ». Rappelons que l'action poursuit l'objectif du 1er Plan Marshall qui visait à amplifier la formation en alternance, et dont les résultats faisaient apparaître une

[3] Le caractère additionnel se mesure en fin d'année.

augmentation du nombre de contrats d'alternance de 622 unités sur la période 2006 – 2009.

Durant l'année de formation 2011-2012, l'IFAPME a déployé le dispositif de soutien renforcé et d'orientation pour le public en alternance et a développé dans les centres de formation un dispositif de soutien en formation d'adultes visant la lutte contre les abandons et le soutien à la réussite sous forme d'ateliers. Ces deux dispositifs sont articulés et complémentaires.

Le processus législatif visant la mise en œuvre de la Certification IFAPME et SFPME est d'application depuis la rentrée 2012 pour les nouveaux entrants.

Une expérience pilote d'ouverture de 10 places de stages en alternance au sein du SPW a été lancée en octobre 2011. On compte 2 candidats à ce jour. En parallèle à cette expérimentation, une réflexion visant la reconnaissance des titres de l'IFAPME pour l'accès aux examens de recrutement au sein du SPW est en cours.

Le processus qui vise la reconnaissance des titres de l'IFAPME pour l'accès aux examens de recrutement dans les Pouvoirs locaux est quant à lui en voie de finalisation.

- **Expérimenter l'alternance dans l'Enseignement supérieur**

Les premières expériences-pilotes de l'alternance dans l'enseignement supérieur ont démarré à la rentrée académique 2011 - 2012 dans 4 nouveaux masters : gestion de la production, gestion de chantier (orientation construction durable), génie analytique (finalité biochimie), et Facility Management.

Durant l'année scolaire 2011-2012, 46 étudiants étaient inscrits en première année dans l'un de ces 4 masters. A la rentrée académique 2012, 85 étudiants se sont inscrits en première année (chiffres non définitifs).

Une évaluation intermédiaire de l'expérimentation a été réalisée en juillet 2012. Sur cette base, quelques modifications ont été apportées au dispositif expérimental.

- **Expérimenter l'alternance pour les demandeurs d'emploi**

Une expérience-pilote de formation en alternance à destination des demandeurs d'emploi, menée conjointement par le FOREM et l'IFAPME, a démarré au mois d'août 2012 avec le secteur de la construction. 9 demandeurs d'emploi participent à l'expérimentation.

3.7 Conventions sectorielles

En ce qui concerne les conventions cadres, 6 conventions ont été renouvelées avec les partenaires des secteurs suivants : construction, non-marchand, HORECA, électricité, industrie métallique et technologique et coiffure. Les négociations avec les autres secteurs se poursuivent.

En ce qui concerne les conventions spécifiques :

- Le FOREM et l'IFAPME ont signé une convention spécifique commune avec le secteur de la construction et le secteur non-marchand. Les conventions avec le secteur HORECA et l'industrie métallique et technologique sont en cours de signature;
- Le secteur de l'électricité a signé une convention spécifique avec l'IFAPME, une convention est en cours de signature avec le FOREM et une autre avec le SFMQ/CVC ;
- L'enseignement a signé une convention spécifique avec les 3 secteurs suivants : secteur non-marchand, secteur de la construction et secteur de l'industrie métallique et technologique.

4. EMPLOI

4.1 Emploi marchand

- **Pérennisation**

  En ce qui concerne la pérennisation des postes APE marchands et APE jeunes créés dans les Actions prioritaires pour l'Avenir wallon : au 30 septembre 2012, on compte 880 APE (ETP) pérennisés, représentant 898 travailleurs ;

4.2 Emploi non-marchand

- **Pérennisation**

  En ce qui concerne la pérennisation des postes APE et PTP dans les services de l'accueil de l'enfance : au 30 septembre 2012 (31 décembre 2011 pour les Pouvoirs locaux), on compte 1.084 APE (ETP) et 249 PTP (ETP) pérennisés, représentant respectivement 1.572 et 307 travailleurs ;

  En ce qui concerne la pérennisation des postes APE et PTP dans les services d'aide aux personnes : au 30 septembre 2012 (31 décembre 2011 pour les Pouvoirs locaux), on compte 895 APE (ETP) et 140 PTP (ETP) pérennisés, représentant respectivement 1.105 et 161 travailleurs ;

- **Création d'emplois**

  Des appels à projets ont été lancés dans le cadre de l'aide aux personnes handicapées et aux autres publics relevant de l'action sociale. Ils visent la création de 260 postes APE. Au 30 septembre 2012 (31 mars 2012 pour les Pouvoirs locaux), on compte 94 APE (ETP) engagés, représentant 128 travailleurs.

  Dans le cadre de la première AEE, il est prévu la création de 195 ETP APE/PTP. A ce jour, des appels à projets ont été lancés pour la création de 185 ETP APE marchands et non-marchands. Au 30 septembre 2012 (31 mars 2012 pour les Pouvoirs locaux), on compte 8,5 APE (ETP) engagés, représentant 9 travailleurs.

5. CREATION D'ACTIVITES

5.1 Esprit d'entreprendre

- **Développer des attitudes entrepreneuriales vers les jeunes**

Concernant les actions labellisées :

- 2010-2011 : 13 actions labellisées ont touché 20.956 jeunes et 976 enseignants ;
- 2011-2012 : 12 actions labellisées ont touché 22.745 jeunes et 1.138 enseignants ;

Concernant les appels à projets « entrepreneuriaux » :

En complément aux actions proposées par les opérateurs agréés, des appels à projets entrepreneuriaux sont ouverts aux enseignants des Ecoles de l'Enseignement secondaire et supérieur, aux formateurs des centres IFAPME et aux Clubs d'étudiants entrepreneurs.

- 2010-2011, « Projets entrepreneuriaux » : sélection de 53 projets qui ont touché 3.855 jeunes et 446 enseignants ;

- 2011-2012, « Projets entrepreneuriaux » (OPEN) : sélection de 30 projets ayant touché 2.117 jeunes et 264 enseignants ;

  A cette catégorie, nouvellement appelée « OPEN », se sont ajoutées les 4 catégories suivantes ayant permis la sélection de 16 projets sur 34 projets déposés :

  - ECO (Alliance Emploi-Environnement) ;
  - PEDA (Stages en entreprises) ;
  - CAMPUS (Animations de campus) ;
  - PEPS (Initiatives nouvelles).

- 2012-2013, deux appels a projets ont été lancés dans le secondaire, le premier s'est clôturé par la sélection de 15 des 17 projets proposés.

- **Développer des actions orientées vers les enseignants et les jeunes diplômés futurs enseignants**

Stages d'acculturation en entreprises

- 2010-2011 : La phase-pilote de préparation à la mise en œuvre des stages d'acculturation en entreprises pour les étudiants en pédagogie et futurs enseignants a permis à 4 établissements de placer 89 étudiants dans un processus entrepreneurial ;
- 2011-2012 : Une convention (Planète–Métiers) a été signée afin de mener des journées d'acculturation en entreprise pour des futurs enseignants. Dans ce cadre, 140 étudiants ont pu visiter 5 sites de grandes entreprises wallonnes (ARCEO, Pierret…).

Ateliers de l'Esprit d'Entreprendre

Dans le cadre de la formation continue des enseignants en exercice, conçue de manière collaborative par l'ASE et l'IFAPME, des ateliers de formation à la créativité entrepreneuriale sont organisés depuis 2010.

- **Développer des outils pédagogiques**

Les outils suivants ont été diffusés : « Petites leçons d'enthousiasme et de créativité » (3.000 exemplaires), la Bande dessinée « Antoine et Laura créent leur entreprise » (50.000 exemplaires), « CréaLoie », « Planète entreprendre », « Kid attitude » (43.000 exemplaires en tout), « 50 minutes pour entreprendre ». Le site « www.apprendre-a-entreprendre.be » permet d'accéder aux versions numériques de la plupart des outils.
Par ailleurs, 4 outils (2 de l'ASE et 2 des opérateurs majeurs) ont été adaptés en allemand à destination de la Communauté germanophone.

- **Organiser les Grands prix wallons de l'Entrepreneuriat**

  - Edition 2010 : 138 candidatures pour 7 prix décernés
  - Edition 2011: 153 candidatures pour 5 prix décernés (dont un pour le développement durable et un pour la femme entrepreneure) ;
  - Edition 2012 : 147 candidatures pour 5 prix décernés.

- **Renforcer la collaboration entre les SAACE et les opérateurs d'animation économique**

La plateforme SAACE, visant à mettre en réseau les Structures d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi, a été constituée en juin 2011 avec les SAACE agréées et s'est réunie pour la troisième fois en septembre 2012.

5.2 Faciliter l'entrepreneuriat

Cette mesure vise à renforcer la présence et la professionnalisation des opérateurs d'animation économique.

- **Evaluation des portefeuilles d'actions SLC**

La première phase de l'évaluation des opérateurs de stimulation économique est terminée et a été présentée au comité de suivi du FEDER, aux opérateurs et Conseil d'Administration de l'ASE. La deuxième phase de l'évaluation, consistant à évaluer les mesures prises au regard des recommandations de la première phase et à l'évaluation des résultats des actions, est en cours.

- **Professionnalisation des commerçants**

Les actions de professionnalisation à destination des commerçants se sont poursuivies avec les « ateliers innovation », pour lesquels on dénombre 42 commerces participants en 2011 et, dans le cadre des routes du commerce, 152 commerçants ont été sensibilisés en 2010 et 146 en 2011.

- **Benchmarking et projets pilotes innovants**

  Les appels à projets innovants auprès des SLC ont été remplacés par la mise en place de tables rondes sur des thématiques prioritaires. Y seront identifiés les benchmarking et/ou projets pilotes à mettre en œuvre, de manière concertée au niveau wallon, afin de renforcer la professionnalisation et la spécialisation des services d'appui aux entreprises. Quatre thématiques de tables rondes ont été choisies et deux ont déjà eu lieu en octobre 2012.

- **Academy ASE**

  Depuis le lancement de l'Académie ASE en 2011, 7 sessions de formation d'un jour, ayant pour objectif de former les opérateurs d'animation économique, ont été dispensées. On dénombre 136 participants.

  Une nouvelle édition du « Summer Event », mettant en réseau tous les acteurs de terrain dans l'esprit « ASE Academy » avec échange et mutualisation d'expertise, a eu lieu en août 2012.

- **Dispositif « Intelligence Stratégique »**

  En 2011, 411 entreprises ont été sensibilisées à l'Intelligence stratégique par l'ASE et les opérateurs spécialisés en IS et 296 en 2012 ;

  Le « Master class en Intelligence stratégique » a démarré en août 2011 avec 16 participants ; 15 ont été certifiés. La Chaire en Intelligence stratégique a repris à la rentrée académique et sera intégrée par HEC dans son cursus universitaire 2012-2013 ;

  La deuxième édition des Assises de l'IS, en novembre 2011, a permis de sensibiliser de nouvelles entreprises et étudiants (300 participants). La troisième édition a eu lieu le 15 novembre 2012.

- **Programme « Création d'activité »**

  Les actions menées dans le cadre du réseau européen d'ambassadrices de l'entrepreneuriat féminin se poursuivent au travers de l'organisation d'un road show dans l'enseignement supérieur et la préparation d'un événement de clôture. Les premières réalisations sont la présence du réseau à Euroskills et l'animation d'un workshop pour les enseignants lors des ateliers de l'Esprit d'entreprendre à Tournai.

- **Centre d'aide aux entreprises en difficulté**

  Le 5 juillet 2012, le Gouvernement a décidé d'allouer une partie du report budgétaire de l'ASE au projet de Centre pour les Entreprises en Difficulté (CED) à hauteur de 300.000 € sur les années 2012-2013 afin d'en assurer la mise en œuvre. Ce projet pilote permettra notamment d'accroître la communication vers les entreprises et de renforcer le recours à l'accompagnement spécialisé assuré, à ce stade, par les pro deo juridique, financier et social. Ce montant permettra également de réaliser une évaluation externe du projet.

- **Seconde chance**

  On comptabilise 5 dossiers en faveur d'entrepreneurs faillis : les engagements en garantie s'élèvent à 254.250 € et en cofinancement à 49.500 €.

- **Transmission d'entreprise**

  Depuis le début du Plan Marshall 2.vert, 70 prêts subordonnés pour un montant de 12.565.500 € ont été octroyés par la SOWALFIN dans le cadre de transmissions d'entreprises.

  En ce qui concerne l'octroi de la garantie SOWALFIN dans le cadre d'opérations de transmission réalisées par les INVEST, 3 dossiers ont été acceptés pour un montant de garantie de 1.012.500 €.

  La SOWACCESS poursuit ses actions de mise en place d'outils de sensibilisation et d'information, notamment envers les repreneurs (test en ligne pour les candidats repreneurs, promotion de formations, organisation de clubs repreneurs).

  Depuis sa création en novembre 2010, l'AISBL Transeo (mise en réseau de professionnels du secteur de la transmission) compte 39 membres de 14 pays et poursuit ses activités en vue de stimuler le marché de cession/reprise d'entreprises aux niveaux local et international.

  Grâce à une collaboration avec les Tribunaux de commerce (dans le cadre de la Loi relative à la continuité des entreprises), on comptabilise au 30 septembre 2012 11 dossiers de faillite/PRJ transmis à la SOWACESS. 3 de ces dossiers ont été finalisés.

- **Soutien aux indépendants, professions libérales et candidats entrepreneurs**

  Depuis le démarrage du Plan, la SOCAMUT a octroyé 49 produits mixte (octroi automatique de garantie de crédits et/ou de prêts subordonnés conjointement à un micro-crédit bancaire) pour un montant de 821.320 € sous la forme de garantie et 455.570 € sous la forme de prêts subordonnés.

- **Fonds de participation**

  Dans la perspective de la régionalisation annoncée de l'activité d'octroi de crédits du Fonds de participation, la SOWALFIN élargit progressivement le champ d'application de l'activité de cofinancement vers les indépendants, les professions libérales, les services aux particuliers, le commerce de détail et le secteur Horeca… Depuis le démarrage du Plan Marshall2.vert, 47 dossiers ont été financés dans ce cadre pour un montant global de 8.112.390 €.

- **Dispositifs régionaux de garantie**

  Au niveau du renforcement des dispositifs de garantie, on comptabilise 36 dossiers pour lesquels la SOWALFIN a octroyé une garantie en-tête, correspondant à un montant de garanties de 3.812.960 €.

  Le service de médiation de crédit, nommé « Concileo », est intervenu en faveur de 197 entreprises depuis le démarrage du Plan Marshall 2.vert.

- **Entrepreneuriat féminin**

  Dans le cadre du soutien à l'entrepreneuriat féminin, 51 femmes entrepreneures ont bénéficié d'un soutien via le produit de contre-garantie de la SOCAMUT (50) ou un cofinancement (1). Les engagements du groupe SOWALFIN se détaillent comme suit : 1.067.782 € sous la forme de contre-garantie et 200.000 € sous la forme de prêts subordonnés ;

6. *INTERNATIONAL*

6.1 Promotion de la Wallonie

- **Campagne de visibilité de la Wallonie à l'International**

  Dans le cadre du lancement d'une campagne de visibilité internationale de la Wallonie, en collaboration avec la Région bruxelloise, une première mission de consultance relative à la création d'une image de marque (branding) de la Wallonie a été finalisée. Le Gouvernement a marqué accord sur le nouveau positionnement à l'International de la Wallonie et sur la stratégie ainsi que la méthodologie d'implantation proposée. Actuellement, la phase opérationnelle de mise en œuvre de la marque est en cours de réalisation (attribution du marché en novembre). Le lancement concret de la nouvelle campagne est prévu pour le 2ème trimestre 2013.

6.2 Soutien aux entreprises

- **Partenariats à l'International : mécanisme de chèques-coaching**

  En collaboration avec l'Union Wallonne des Entreprises, un mécanisme souple et innovant de « chèques-coaching » a été opérationnalisé en septembre 2011 au sein de l'AWEX. Il s'agit de la mise à disposition des entreprises wallonnes d'un réseau de coachs de haut niveau pouvant les épauler dans leurs démarches de partenariats à l'International. Une campagne de communication auprès du public cible a accompagné l'opérationnalisation de l'action. Actuellement, 73 entreprises wallonnes ont fait appel à ce mécanisme. Des séminaires et des présentations destinés aux partenaires institutionnels et aux entreprises ont été organisés toute l'année par l'AWEX. L'évaluation, généralement, très positive du mécanisme, après un an de fonctionnement a permis d'opérer des améliorations surtout dans l'approche et la présentation du dispositif d'aide aux PME.

- **Centres de services**

  Actuellement, 5 Centres de services dédiés à l'accueil et à l'accompagnement des investisseurs étrangers en Wallonie ont été opérationnalisés (objectif Marshall atteint).

  Depuis son ouverture en 2010, le « China Welcome Office » de Mons a assuré activement l'encadrement de 47 sociétés chinoises (dont 1 concrétisation pour un dossier industriel d'investissement chinois en Wallonie). Le Centre de services de Liège dédié au marché indien a accompagné 39 entreprises. Le Centre dédié au marché d'Amérique latine, inauguré en novembre 2011, a mis d'abord l'accent sur la formation du

responsable et la création d'outils de travail, mais a pu également accompagner 11 entreprises. Courant octobre 2012, 2 nouveaux Centres ont été opérationnalisés : à Charleroi pour le marché des pays de l'Est et des pays voisins et à Louvain la Neuve, pour le marché Japonais.

AWEX continue sa politique d'accueil des investisseurs étant actuellement bien avancée dans des négociations liées à l'implantation de 2 nouveaux Centres dédiés aux marchés de l'Amérique du Nord et de l'Asie de Sud Est.

- **Interventions directes entreprises**

Au 30 septembre 2012, la Sofinex est intervenue en faveur de 21 PME et de 5 grandes entreprises sous la forme de financements directs, pour des montants respectifs de 4.484.000 € et 1.732.393 €.

- **Lignes pays émergents**

Les montants décaissés par la SOFINEX dans le cadre des lignes Pays émergents s'élevaient, au 31 décembre 2011, à 6.000.000 €, pour 42 contrats obtenus par les entreprises. Les crédits Plan Marshall 2.vert étant épuisés, la SOFINEX poursuit depuis son activité hors Marshall. Dans le cadre du 1er Plan Marshall, le montant total des interventions pour ces lignes s'élevait à 7.695.947 €, représentant l'obtention, par des entreprises wallonnes, de 46 contrats.

- **Trust Fund**

Au niveau des Trust Fund, la SOFINEX a renforcé le programme FINPYME initié par l'AWEX (promotion du développement du secteur privé en Amérique latine et dans les Caraïbes) et participe au programme Fellowship au sein du groupe IDB (Inter American Development Bank). Ce programme bénéficie à 2 stagiaires.

- **Economie musulmane**

Une partie des crédits Marshall dédiés à la constitution d'un espace conjoint de cofinancement avec la BID ont été utilisés en 2011 au subventionnement de l'ASBL ARDEMAC. Cette ASBL a pour but de porter le projet « PICCTRA » (Point d'Information, de Contact, de Coaching et de Training), centre d'assistance technique sur l'Economie musulmane.

7. INFRASTRUCTURES

7.1 Réhabilitations des sols

- **Sites à réaménager**

En ce qui concerne l'avancement des 121 projets SAR (sites peu ou pas pollués) initiés dans le 1er Plan Marshall et se poursuivant dans le Plan Marshall 2.vert, 12 projets ont été transférés sur d'autres sources de financement. L'enveloppe initiale affectée à la réalisation des projets de SAR du 1er Plan Marshall s'élève à 104.950.000 € en financements alternatifs.

Au 30 septembre, sur les 109 sites restants :

- Trois opérations ont été proposées pour retrait lors du GW du 25/10(« Mons au Phare » car les crédits classiques ont été suffisants, aucune convention n'a été signée par l'opérateur ; « Arsenal SNCB » à Pont-à-Celles car les dépenses étaient inéligibles ; « Triage Carabinier » à Aiseau-Presles car elle n'a jamais été entamée.) ;
- 88 opérations (sur les 106 restantes) ont été achevées dans les délais imposés aux opérateurs, réalisations des travaux et introduction des décomptes finaux avant le 30 septembre 2012 ;
- Les 18 opérations restantes sont entamées mais n'ont pas été achevées dans les délais impartis. Le Gouvernement statuera sur le transfert de ces opérations vers le PM 2.vert ou tout autre piste de financement.

Une deuxième liste de site à réaménager a été approuvée par le Gouvernement le 29 mars 2012, représentant un total de 79 SAR (dont 9 déjà repris dans le PM1), représentant un budget total de 108.210.000 € pour une l'enveloppe SAR SOWAFINAL 2 de 100.000.000 €. Au 30 mai, sur ces 79 sites, 41 disposent d'un Arrêté de reconnaissance, 38 projets sont propriété de l'opérateur, 23 études CHST et ISSeP sont abouties, 9 projets disposent des permis leur permettant de démarrer les travaux et 2 chantiers ont démarré, dont un est terminé.

- **Sites pollués**

En ce qui concerne l'assainissement des 30 sites pollués initiés dans le 1er Plan Marshall et se poursuivant dans le Plan Marshall 2.vert : 13 projets sont complètement finalisés et 14 chantiers sont en cours. L'enveloppe, actualisée, affectée à la réalisation des projets de sites pollués du 1er Plan Marshall s'élève à 247.613.768,57 € en financements alternatifs.

Une seconde liste de 30 sites pollués, établie sur base des informations et de la méthodologie fournies par la SPAQuE, a été approuvée par le Gouvernement du 29 mars 2012. L'enveloppe actualisée est de 121.136.231,43 €. Au 30 mai, sur ces 30 sites confirmés, les études d'orientation et de caractérisation sont terminées pour 16 sites et les études de faisabilité sont terminées pour un site. Un chantier a démarré. Trois Arrêtés de réhabilitation ont été délivrés.

7.2 Equipements économiques

- **Parcs d'activités économiques**

En ce qui concerne l'avancement des 81 projets ZAE (Zones d'activités économiques) initiés dans le 1er Plan Marshall et se poursuivant dans le Plan Marshall 2.vert, 26 projets ont été retirés ou transférés sur d'autres sources de financement et 1 projet a été ajouté en juillet 2010. Sur les 56 projets restants : 44 projets sont complètement finalisés et un seul n'a pas démarré. L'enveloppe affectée à la réalisation des projets ZAE du 1er Plan Marshall s'élève à 191.712.068 € en financements alternatifs ;

Le plan prioritaire ZAE bis, approuvé par le Gouvernement en juillet 2008, a été évalué. Le nouveau programme de création de parcs d'activités économiques concerne 40 projets pour une superficie de 1.712 hectares. Au 30 mai 2012, les procédures d'aménagement du territoire (modification du plan de secteur) sont finalisées pour 1 projet et sont en cours pour 9 autres projets. La 2ème phase du programme consistait à proposer des alternatives en zones urbanisables. Le Gouvernement a retenu, le 15 décembre 2011, 20 projets pour un total de 408 hectares ;

Une liste de 46 projets ZAE à financer par les crédits alternatifs dégagés par le Plan Marshall 2.vert a été approuvée par le Gouvernement en janvier et mai 2011 ;

Cette liste intègre des projets initiés dans le 1er Plan Marshall (10 projets reportés), des projets issus de l'évaluation du plan ZAE bis (7) et de nouveaux projets d'équipement prioritaires structurants qui ne relèvent pas au sens strict du plan prioritaire bis (29). L'enveloppe affectée à ces projets dans le Plan Marshall 2.vert s'élève à 180.125.810 €. Les opérateurs ont planifié toutes les étapes de mise en œuvre et l'état des lieux des projets à fin mai 2012 se présente comme suit : 32 projets sont en ordre au niveau des procédures d'aménagement du territoire, 23 projets disposent d'un Arrêté de reconnaissance de zone, 16 projets sont la propriété de l'opérateur, 12 projets disposent des permis leur permettant de démarrer entièrement ou partiellement les travaux et 4 chantiers ont démarré.

Le 7 juin 2012, un projet complémentaire a été intégré à la liste des ZAE financées dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, majorant de la sorte l'enveloppe SOWAFINAL 2 de 14.147.925 €.

Ce sont ainsi 33 projets ZAE qui sont financés dans le cadre du Plan Marshall 2.vert pour un montant global d'un peu moins de 475 millions € ;

La sélection des projets de micro-zones en tissu urbanisé a été réalisée en décembre 2010. 10 projets ont été retenus. L'enveloppe affectée à ces projets dans le Plan Marshall 2.vert s'élève à 10 millions €. Les opérateurs ont planifié toutes les étapes de mise en œuvre des projets et l'état des lieux des projets à fin mai 2012 se présente comme suit : 7 projets sont en ordre au niveau des procédures d'aménagement du territoire, 1 projet dispose d'un Arrêté de reconnaissance, 5 projets sont propriété de l'opérateur, 1 projet dispose d'un permis autorisant les travaux d'équipement et 1 projet a démarré les travaux.

- **Eco-zonings**

L'expérience-pilote « éco-zoning » a été lancée en septembre 2010 auprès des opérateurs. 5 projets ont été retenus par le Gouvernement en avril 2011, sur base de l'évaluation d'un jury indépendant.

Les porteurs de projets, non subventionnés à ce stade, ont été invités à remettre un projet amendé. Le Gouvernement a sélectionné les projets début 2012, sur base de l'évaluation du jury.

- **Infrastructures d'accueil en zones franches urbaines et rurales**

Le 3 juin 2010, le Gouvernement a lancé un appel à projets en vue de financer des infrastructures d'accueil des activités économiques en zones

franches urbaines. 5 projets ont été approuvés par le Gouvernement le 16 décembre 2010. L'enveloppe affectée à ces projets dans le Plan Marshall 2.vert est de 15.000.000 €. Un projet complémentaire a été ajouté à cette première liste le 19 mai 2011, pour un montant de 4.078.000 €.

Ces projets viennent compléter les 49 projets d'infrastructures en zones franches urbaines et rurales financés dans le cadre du 1er Plan Marshall.

Un appel à projets pour les infrastructures d'accueil en zones franches rurales a été lancé en juin 2010 et s'est clôturé en septembre 2010. Le 26 février 2011, le Gouvernement a approuvé 4 projets. L'enveloppe affectée à ces projets dans le Plan Marshall 2.vert est de à 3.000.000 € ;

Depuis 2010, le montant global des « boni zones franches » pour les acteurs économiques situés en ZFU et ZFR, s'élève à 54.250.495 € en ZFU et de 19.541.283 € en ZFR. C'est ainsi 1.170 acteurs économiques qui ont bénéficié des bonus zones franches urbaines, 1.077 acteurs économiques dans le cadre des zones franches rurales ;

Un appel à projets pour les infrastructures de type « ateliers de travail partagés » en zones franches rurales a été lancé en juin 2010 et s'est clôturé en septembre 2010. Le 15 septembre 2011, le Gouvernement a approuvé la liste des projets retenus. C'est ainsi 4 projets d'ATP qui seront financés pour un montant global d'investissement de 2.190.000 €, un montant global d'aide publique de 1.500.000 € et une création estimée de 22 emplois.

- **Ports autonomes**

  En ce qui concerne l'état d'avancement des 9 projets des Ports autonomes initiés dans le 1er Plan Marshall et se poursuivant dans le Plan Marshall 2.vert, l'ensemble des projets ont démarrés et 7 sont complètement terminés. Deux projets complexes qui ne pouvaient pas être finalisés dans les délais impartis ont été transférés par décision du Gouvernement dans le cadre du Plan Marshall 2.vert. Il s'agit des projets Vaulx du PACO et Trilogiport du PAL. Ainsi, une enveloppe globale de 19.737.958 € a été transférée (respectivement 3.863.768,57 € et 15.874.189,57 € en part subsidiée) dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.

7.3 Maisons de repos et crèches

Au 30 septembre 2012, sur les 53 projets d'infrastructures maisons de repos financés partiellement par le Plan Marshall 2.vert, 16 ont démarré les travaux. Sur les 37 projets restants : 9 disposent d'une attribution de marché, 14 disposent d'une approbation de projet ou d'un accord pour marché de promotion, 14 d'une approbation sur avant-projet.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Alliance Emploi-Environnement

- **Plan Pluriannuel et Contrats multisectoriels**

Le Plan pluriannuel a été approuvé en seconde lecture par le Gouvernement fin 2011. En synthèse, le Plan propose des objectifs chiffrés et des normes en matière d'économies d'énergies et d'amélioration environnementale pour la rénovation du bâti existant ainsi qu' une cinquantaine d'actions concrètes de mise en œuvre de la 1ère Alliance, tant pour la stimulation de la demande privée et publique, que pour le renforcement de l'offre (recherche, formation, emploi, etc.).

Les contrats multisectoriels ont été signés avec les partenaires le 8 février 2012.

- **Performance énergétique des bâtiments et énergie renouvelable**

Par rapport au volet SER, une étude de type « Front Pareto » visant à analyser, à l'horizon 2015, le type de SER optimum à insérer, en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable et du type de bâtiment a été finalisée.

Par rapport au volet de PEB des bâtiments, deux études concernant la définition des objectifs et la fixation des exigences énergétiques en fonction des coûts optimums sont en cours de finalisation.

Sur la base de plusieurs études menées courant 2010 et 2011, une stratégie de développement liée à la mise en œuvre de biomasse durable est en cours d'élaboration avec l'apport de la cellule biomasse qui a débuté ses travaux en mai 2012. Un premier rapport sera présenté fin 2012.

Le Gouvernement a adopté définitivement en mars 2012 les quotas de certificats verts jusque 2016 ainsi qu'un quota cible pour 2020. Il a également approuvé en 1ère lecture un projet de révision du mécanisme de certificats verts suite à la tenue de travaux de plusieurs tables rondes. Cette révision vise à améliorer l'efficacité et l'équité du mécanisme des certificats verts. La phase de consultation des organes d'avis a été finalisée en juin 2012.

Concernant les certificats blancs, le Gouvernement, en date du 7 avril 2011, a demandé à ce que la réflexion se poursuive. Le dossier sera prochainement présenté au Gouvernement.

Par rapport au label « qualité des entreprises », la 1ère étape dans son élaboration s'est concrétisée par la mise en place du cadre de la certification des installateurs. Au niveau réglementaire, un décret a été adopté et le premier AGW d'exécution est en préparation. La 2ème étape, actuellement en cours de réalisation, vise la mise en place du contenu des formations relatives à la certification des installateurs d'énergie renouvelables.

Par rapport à l'élaboration du label « bâtiment durable » relatif à la performance du bâtiment pris dans sa globalité, la Wallonie travaille en collaboration étroite avec les autres Régions. Un référentiel a été élaboré.

Il est actuellement en cours de test et de validation. La mise en vigueur du label est prévue courant 2013 sur base volontaire.

- **Réforme du système des primes « énergie-logement »**

  Visant l'allégement des procédures, une première fusion des primes « logements », « énergie » et « éco prêts » est entrée en vigueur en 2010. La réforme des procédures se continuera tout au long de la période Marshall.

- **Mise en place d'un Partenariat Public-Ménage / Ecopack**

  Un incitant financier, nommé « Ecopack », composé d'un prêt sans intérêt et d'une prime a été mis en place par la SWCS et le FLW (démarrage mai 2012). En effet, le Gouvernement a adopté les arrêtés fixant les conditions d'octroi des Ecopack et validé le montage financier du dispositif d'aide.

  Un call center a été mis en place et le recrutement de l'équivalent de 40 ETP écopasseurs (back office et front office) dans les OIP concernés s'est concrétisé.

  Actuellement, environ 4.000 dossiers sont en cours de traitement et plus de 1.700 Ecopacks ont été acceptés par les comités de crédits des OIP (sur près de 17.500 contacts auprès du call center).

- **Accompagnement des ménages**

  Deux appels à projets visant l'accompagnement et la sensibilisation des particuliers à la rénovation durable ont été lancés en juin 2012 :

  - Un appel relatif à des approches collectives de rénovation durable par quartier. Il s'agit d'un exemple de bonnes pratiques afin de rencontrer l'objectif de démultiplication des chantiers de rénovation durable et d'accompagnement de publics divers. L'appel était ouvert au secteur associatif non marchand et 7 organismes ont été retenus ;
  - Un appel relatif à la mise en place d'ateliers de sensibilisation à la rénovation durable. Cet appel vise, dans le cadre d'une expérience-pilote, à sensibiliser concrètement les ménages, souvent dépourvus dans le cadre d'un projet de rénovation durable.

- **Communication et sensibilisation**

  Un plan de communication a accompagné le lancement du dispositif Ecopack en 2012. D'autres actions de sensibilisations adaptées à la cible sont prévues pour 2013.

  Une réflexion est en cours par rapport à la création d'un portail Alliance « construction durable » et à l'organisation d'une journée du bâtiment durable.

- **Plan de rénovation durable des bâtiments publics**

  Au niveau de la poursuite du plan de rénovation du parc de logements publics visant l'amélioration énergétique des logements, les bases du programme d'investissements PIVERT pour la période 2010-2014 ont été posées. Le programme prévoit la rénovation énergétique de plus de 10.000 logements publics pour un montant total de 425.000.000 €, dont

325.000.000 € à charge du budget Plan Marshall 2.vert. L'appel à projets vers les SLSP a permis d'identifier l'ampleur et le type de travaux. La première phase du programme d'investissement pour les travaux « prioritaires » (100.000.000 €) a été adoptée par le Gouvernement.

Sur la base de l'évaluation de l'efficience des procédures et des pistes de solutions proposées par la SWL, par rapport à l'accélération des procédures de rénovation et construction des logements publics, un décret modifiant le Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable est entré en vigueur le 1er juillet 2012 et des modalités pratiques de simplification administrative ont été adoptées par la SWL.

Le Gouvernement a adopté, le 24 novembre 2011, les modalités de mise en œuvre des futurs appels à projets « exemplaires » en matière de construction et de rénovation durables.

Le dispositif UREBA relatif au secteur public sera lancé dans les prochaines semaines.

8.2 Economie verte

- **Spin-offs Vertes**

  30 millions € ont été dégagés depuis 2010 pour soutenir les Spin-off, Start up et sociétés innovantes actives dans les technologies environnementales ;

- **Mécanismes d'économie éco-systémique**

  Une étude complexe du métabolisme des activités économiques de la Wallonie a débuté au mois de septembre 2011. La mission est en cours et les recommandations sont attendues début 2013.

  L'étude exploratoire concernant la mise en place du futur **label « entreprise éco systémiques »** et les étapes concrètes de mise en œuvre ont été définies courant 2011. La labellisation volontaire et accompagnée par un incitant financier (à définir) sera effectuée de manière très progressive.

  Une phase « pilote » du dispositif est prévue pour début 2013. L'opérationnalisation de la labellisation des entreprises démarrera au second semestre 2013.

- **Eco-conception**

  Au sein de la task force réunissant les opérateurs du secteur, les actions prioritaires à destination du tissu industriel wallon en matière d'éco-conception ainsi que les modalités pratiques de mises en œuvre sont en cours de préparation. Le plan d'actions doit démarrer en mars 2013 (suivant les recommandations de l'étude sur le métabolisme des activités économiques de la Wallonie).

- **Eco-design**

  L'ASBL Wallonie Design, avec l'ensemble des opérateurs actifs dans la thématique, a été mandatée fin 2011 pour réaliser et coordonner la mise en œuvre des actions de sensibilisation, de promotion et de mise en réseau relatives à l'éco-design auprès du public cible. Un budget de

651.000 € sur 3 ans lui a été alloué. Début 2012, une cellule « éco-design » a été opérationnalisée au sein de l'ASBL. Des outils de travail ont été mis en place (logo et identité visuelle, plateforme web, brochures de présentation, banques de données, newsletters). Un plan d'actions a été défini et sa concrétisation a démarré courant juin 2012.

Actuellement, des actions ont été mises en œuvre : participation à divers événements, organisation des séances de sensibilisation, des rencontres avec des entreprises et des designers ainsi que des visites d'expériences. Une étude sur la rentabilité de l'éco-design pour l'entreprise a récemment été lancée. Les conclusions, attendues pour juin 2013, permettront de déterminer les retombées économiques et organisationnelles de l'éco-design pour l'entreprise.

- **Bourses développement durable**

Concernant les actions de sensibilisation au « Développement durable », l'ASE a mis en œuvre un premier appel à projets « bourses innovation développement durable » en octobre 2010, 15 bourses de 15.000 € ont été octroyées sur les 30 dossiers de candidature reçus. Le deuxième appel à projets a été clôturé et 17 bourses de 15.000 € ont été octroyées en février 2012. Le troisième appel a projet a été lancé ce 31 octobre 2012.

- **Wallonie Space Logistics**

L'incubateur Wallonia Space Logistics (WSL), qui dispose depuis 2010 des moyens complémentaires pour développer des activités dans le secteur des nouvelles technologies environnementales poursuit sa mission d'accompagnement des projets de haut niveau dans les technologies vertes et, plus particulièrement dans le développement durable, les sciences de l'ingénieur et l'amélioration des processus industriels. WSL a accompagné et encadré une dizaine de projets (+/- 25 emplois).

- **Incubateur « Motorisations propres et mobilité durable »**

L'Incubateur « Motorisations propres et mobilité durable », démarrée en avril 2011 a été inauguré début mai. Des conventions relatives à la collaboration et aux modalités pratiques de fonctionnement entre l'Incubateur et le Campus ont été signées. Vu son expérience dans le domaine, une collaboration avec l'incubateur thématique WSL est en cours de finalisation au niveau de la promotion, de l'encadrement et du suivi des projets d'entreprises. Un plan d'action relatif au développement à plus long terme des activités de l'Incubateur et du Campus sera élaboré pour la fin 2012.

Le « Campus » poursuit le renforcement de l'équipement collectif du pôle et la formation du Post-master « Sustainable Automotive Technologies Engineer », en collaboration avec l'ULg.

La formation Post-Master se poursuit avec le lancement d'une 3ème année 2012-2013, améliorée sur base de l'évaluation de l'expérience pilote. Une réflexion est actuellement en cours par rapport à l'opportunité de lancer une formation semblable pour les « bacheliers ».

- **Incitants pour les entreprises du secteur privé**

  Le gouvernement a approuvé en octobre 2012 le lancement d'un appel à projet relatif au soutien et développement de filières de matériaux durables. Il s'agit de soutenir l'émergence de nouvelles filières de production/distribution de matériaux durables en Wallonie, via des partenariats entre producteurs/distributeurs de matériaux et entrepreneurs du secteur de la construction ainsi qu'éventuellement des grossistes/détaillants et architectes.

  La sélection des projets est prévue pour le 1er trimestre 2013.

- **Economie sociale**

  Concernant l'Economie sociale et, plus concrètement, le lancement de 2 expériences pilotes relatives à l'implantation de « plateformes logistiques » de distribution urbaine à destination des commençants du centre ville via des entreprises d'insertion, une pré-étude de faisabilité a été finalisée. Les orientations ont été présentées en mars 2012. Une 2ème phase d'étude visant à objectiver les coûts, tant pour les villes partenaires de l'expérience que pour les entreprises d'économie sociale candidates pour porter le projet, est en cours de réalisation.

8.3 Développement durable dans les services publics

Sur le thème de l'insertion de clauses environnementales, sociales et éthiques (ESE) dans les marchés publics du SPW, le marché de services conclu fin 2011 visant à assister les acheteurs du SPW dans leur démarche (marchés de fournitures et de services) a débouché sur la programmation de 4 formations en 2012, la rédaction d'une note de cadrage juridique à valider par la commission wallonne des marchés publics, la mise en place d'un service helpdesk et également, l'élaboration d'outils pratiques d'analyse et de reporting à intégrer dans l'application CESAME (application destinée à dématérialiser les marchés publics du SPW) ;

En matière de politique d'achats durables, la réflexion menée dans le cadre du second marché de services visant à faciliter l'émergence d'une politique d'achats durables en Wallonie se clôture. Pour ce faire, un partenariat avec des représentants d'OIP wallons (Forem, IWEPS), de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de communes wallonnes a été mis en place. A ce jour, un projet de définition d'une vision à long terme de la politique d'achats durables est disponible et le plan global d'action est en cours d'élaboration ;

En ce qui concerne la politique de gestion environnementale, plusieurs démarches sont en cours au sein du SPW : analyse des données issues des audits énergétiques, réalisation de travaux de rationalisation, poursuite du processus d'enregistrement EMAS (management environnemental) par la DGO 3 pour 3 bâtiments centraux. Parallèlement, l'étude de bilan carbone du SPW, piloté par l'AWAC, entre dans la phase d'élaboration d'un plan d'amélioration et un groupe de travail « Energie et impacts environnementaux » a été mis sur pied dans le but d'identifier des actions complémentaires à initier ;

En matière de sensibilisation du personnel de la fonction publique, le groupe de travail « Communication/Sensibilisation » s'est fixé de nouveaux objectifs : la

création de 3-4 capsules vidéos montrant les éco-gestes citoyens, la rédaction d'une nouvelle brochure sur l'organisation d'évènements durables, la réalisation enquête électronique avec pour but de mettre au point une mesure de la perception et de l'impact sur le comportement des agents du SPW des actions initiées,… De plus, l'engagement du SPW est mis en avant à l'occasion des fêtes de Wallonie par le biais de l'organisation d'un concours DD ;

En vue de favoriser une mobilité plus respectueuse de l'environnement, le plan de déplacements d'entreprise du SPW se concrétise par des actions pilotes de mise à disposition de vélos et de cartes de bus, la réservation d'emplacements de parking pour les covoitureurs ainsi que la création d'une rubrique intranet et d'une cellule de Mobilité destinées à conseiller les agents. L'identification de nouvelles actions et de partenariats est en cours.

9. INDICATEURS COMPLEMENTAIRES AU PIB

La liste d'indicateurs et le canevas élaborés par l'IWEPS ont servi de « base » à un travail participatif, impliquant un large panel d'experts en matière d'indicateurs complémentaires au PIB en septembre 2011.

La 3ème étape du processus, qui visait à récolter, au travers d'un site web interactif, les avis des citoyens par rapport à la priorité donnée à des composantes essentielles liées aux domaines de l'économie, du social et de l'environnement a été finalisée.

Une sélection d'indicateurs et un plan de travail relatif à l'implémentation (y compris publication et diffusion) sont en cours de définition. Une Note décisionnelle a été présentée au Gouvernement le 8 novembre 2012.

10. IDENTITE WALLONNE

Les outils pédagogiques annoncés sont en cours de réalisation ou d'enrichissement : corpus complet de « leçons » utiles à l'étude ou à l'enseignement de l'Histoire de la Wallonie, recueil biographique des personnalités wallonnes, synthèses de l'histoire wallonne, etc. L'atlas de l'histoire de la Wallonie, les 6 premières « leçons » utiles à l'étude ou à l'enseignement de l'Histoire de la Wallonie, la synthèse d'histoire de la Wallonie ainsi que les 300 premières notices d'un recueil biographique des Wallons ont été finalisés courant 2012. Le processus se poursuit, intégrant, notamment, la réalisation d'une chronologie wallonne.

Parallèlement un travail d'optimisation de l'infrastructure d'accueil de l'espace spécifique « Connaître la Wallonie » du portail wallonie.be a été lancée dans le but d'intégrer efficacement l'ensemble de ces documents. Par ailleurs, l'action devant conduire à la réalisation de plaques « mémoire » destinées aux lieux témoins de l'affirmation de la conscience wallonne est également lancée.

En ce qui concerne les dynamiques participatives on line, l'espace spécifique « Connaître la Wallonie », opérationnel depuis début 2012, s'enrichit continuellement. Un nouveau partenariat complémentaire a été concrétisé avec l'Institut du Patrimoine Wallon. Par rapport au concours photo « Wallonie, mon amour ! », relancé en juin 2012, une publication a été réalisé avec une sélection des photos.

11. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

- **Portail wallon des entreprises et Interface physique entre l'administration et les entreprises**

  Le portail www.infos-entreprises.be est en ligne depuis le 3 octobre 2012.

  Un espace personnel au sein du portail wallon des Entreprises a été développé, avec le concours du Commissariat Easi-Wal.

  Un fonctionnaire d'information (interface physique) au sein de la DGO6 a été désigné.

- **Travail de simplification et de lisibilité des formulaires**

  Concernant les formulaires Plan Marshall 2.vert identifiés :

  - En 2010 : sur les 20 formulaires, 15 sont terminés, 1 sont en cours de simplification et 2 sont en validation. Les travaux de simplification n'ont pas démarré pour 2 formulaires ;
  - En 2011 : les 3 formulaires sont terminés ;
  - En 2012 : sur les 11 (5 nouveaux formulaires se sont ajoutés en cours d'année), 3 sont terminés, 4 sont en cours de simplification et 1 est en validation. Les travaux de simplification n'ont pas encore démarré pour 3 formulaires.

- **Banque Carrefour d'Echange de Données (BCED)**

  Le 19 juillet 2012, le Gouvernement a approuvé le modèle organisationnel de la Banque Carrefour d'Echange de Données (BCED) ainsi que l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française sur le développement d'une initiative commune en matière de partage de données et la gestion conjointe de cette initiative. Ce dossier a été soumis à une large consultation et sera présenté en 2ème lecture au Gouvernement en décembre 2012.

- **Amplifier la mise en œuvre du principe de confiance**

  Une circulaire définissant le cadre juridique et les modalités d'application du principe de confiance a été approuvée par le Gouvernement le 20 juillet 2011.

  Depuis septembre 2011, une première liste de 9 dispositifs, relatifs aux entreprises, ont été analysés sur la base du « principe de confiance » et la validation des rapports est en cours (6 sont terminés, 1 est en voie d'achèvement, 1 est en cours et 1 en phase initiale).

  Le 12 juillet 2012, le Gouvernement wallon a approuvé les premiers résultats de l'application du principe de confiance concernant les dispositifs « Bourses de préactivité » et « Bourses innovation ». L'ensemble des pièces analysées seront conservées car elles sont nécessaires à la gestion des dossiers mais des améliorations techniques seront cependant apportées aux formulaires.

- **Améliorer la traçabilité des dossiers et des paiements par les pouvoirs publics**

  Concernant la traçabilité des paiements : Le projet « facturier d'entrée » a été implémenté au sein de l'ensemble du SPW et le basculement des applicatifs externes dans le facturier a été réalisé.

  Dans le cadre de l'amélioration des délais de paiement, l'analyse des processus existants est en cours au sein de l'ensemble du SPW. Une note de suivi a été présentée au Gouvernement wallon le 8 novembre 2012. Comme le montent les données chiffrées disponibles, les délais de paiement ont fortement diminué depuis 2010 :

  - Les paiements par comptable extraordinaire (moins de 5.500 € HTVA) s'effectuent en moyenne en 34 jours en 2012. La baisse est significative tant par rapport à 2010 (55,5 jours) que par rapport à 2011 (42,3 jours).

  Les paiements par voie d'ordonnance s'effectuent en moyenne en 61 jours en 2012. La diminution est vraiment importante tant par rapport à 2010 (113 jours en moyenne) que par rapport à 2011 (79 jours). La grille d'analyse de la pertinence, de la faisabilité et du risque de la traçabilité des dossiers est finalisée et a été présentée au Gouvernement en novembre 2011.

- **Association du Commissariat Easi-Wal à la mise en œuvre de l'Alliance Emploi-Environnement**

  Le dispositif Ecopack a été analysé et les outils de simplification administrative ont été intégrés.

12. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

12.1 Pilotage

Les Comités de suivi opérationnels continuent de s'organiser, en concertation avec les Cabinets pilotes. La Task Force administrative, qui réunit l'ensemble des Présidents, Administrateurs et Directeurs généraux des institutions publiques régionales et communautaires directement concernées par la mise en œuvre du Plan, continue également de se réunir suivant les nécessités et fait l'objet de procès verbaux envoyés aux membres de la Task force et aux différents Ministres.

En septembre 2012, à mi-parcours, un bilan des consommations budgétaires a été réalisé, qui a permis de proposer en octobre 2012 des pistes d'affectation optimale des moyens.

12.2 Suivi budgétaire

Depuis le 18 juillet 2012, l'enveloppe des crédits dévolus au Plan Marshall 2.Vert pour l'année budgétaire 2012 s'élève au total à 390.433 milliers € en moyens d'action et à ² 303.208milliers € en moyens de paiement.

En ce qui concerne l'exécution des allocations de base déterminant le périmètre budgétaire du Plan Marshall 2.vert au sein du budget général des dépenses de la Wallonie, les engagements au 30 septembre 2012 totalisent 224.562 milliers €, soit une exécution de 57,52 % des crédits 2012. Les ordonnancements au 30 septembre 2012 totalisent 156.925 milliers €, soit une exécution de 51,75 % des crédits 2012.

	Report	MA 2012	Eng. SPW 30/09/12	% MA	Consom-mations consolidées provisoires	Report	MP 2012	Ord. SPW 30/09/12	% MP	Consom-mations consolidées provisoires
Axe I : Capital humain	12.951	50.646	50.396	99,51%	32.388	12.982	50.721	38.047	75,01%	30.541
Axe II : Pôles de compétitivité et réseaux d'entreprises	31.525	100.183	43.511	43,43%	20.042	21.995	62.883	38.933	61,91%	20.873
Axe III : Recherche scientifique	577	23.860	4.559	19,11%	4.478	577	14.779	6.215	42,05%	6.635
Axe IV : Création d'activités et d'emplois de qualité	12.621	56.388	18.163	32,21%	33.042	12.905	37.862	9.175	24,23%	24.240
Axe V : Alliances emploi-environnement	1.622	113.708	64.528	56,75%	58.534	1.783	92.608	32.072	34,63%	28.285
Axe VI : Conjuguer emploi et bien-être social	4.041	43.257	42.507	98,27%	30.960	4.041	43.007	31.880	74,13%	30.960
Deux dynamiques transversales	0	2.391	900	37,63%	900	0	1.348	602	44,68%	602
TOTAL	63.337	390.433	224.562	57,52%	180.344	54.283	303.208	156.925	51,75%	142.136

En tenant compte des consommations internes aux OIP[4], les engagements consolidés au 30 septembre 2012 totalisent 180.344 milliers €, soit une exécution de 39,74 %. Les ordonnancements consolidés au 30 septembre 2012 totalisent 142.136 milliers €, soit une exécution de 39,76 %.

12.3 Suivi des financements alternatifs

Modifiée à plusieurs reprises, l'enveloppe globale actualisée, décidée par le Gouvernement, s'élève à 1.045.000.000 €. Elle est dédiée au financement des nouveaux projets d'infrastructures et aux investissements relatifs à la rénovation des logements publics (travaux économiseurs d'énergie).

Le financement des infrastructures SAR, ZAE, sites pollués, zones franches du Plan Marshall 2.vert se fera au travers de la SOWAFINAL. Le cahier des charges, pour un montant total de 455 millions €, a été approuvé par le Gouvernement en mai 2011. Le marché a été attribué le 12 octobre 2011 et la convention-cadre SOWAFINAL 2/Wallonie a été signée fin mai 2012. Récemment, le Gouvernement a décidé d'augmenter l'enveloppe des « ZAE » de 15 millions €, au travers d'un avenant. L'enveloppe actuelle de SOWAFINAL 2 pour les infrastructures s'élève à 470 millions €. Aucune convention spécifique n'a encore été signée au 30 septembre 2012.

La clôture de SOWAFINAL 1 est en cours de réalisation.

Le financement des infrastructures crèches et maisons de repos, ainsi que celui du programme UREBA se fait au travers du CRAC. Des consommations ont été enregistrées uniquement au premier trimestre (maisons de repos).

Le programme UREBA sera prochainement concrétisé.

[4] Pour l'analyse des taux d'exécutions consolidés, il est tenu compte des reports des crédits des années antérieures (2010 et 2011).

Au niveau du programme d'investissements PIVERT pour la période 2010-2014 concernant la poursuite du plan de rénovation du parc de logements publics, la 1ère phase du programme pour les travaux « prioritaires » a été adoptée par le Gouvernement (100 millions €). La SWL sert d'intermédiaire pour la gestion des flux financiers. Le mécanisme est en cours d'opérationnalisation. Les coûts pour couvrir les frais liés au mécanisme ont été intégrés dans le budget régional du SPW. Les premières consommations ont déjà été enregistrées au 2ème trimestre.

Un 3ème bilan des consommations au niveau des financements alternatifs, ainsi que de l'intervention régionale dans les coûts générés par ceux-ci, sera présenté au Gouvernement du 29 novembre 2012.

12.4 Evaluation du Plan Marshall 2.vert

Dans le cadre de l'évaluation du Plan Marshall 2.vert, des évaluations thématiques, menées en cours de réalisation du Plan, et une évaluation globale, menée en fin de programmation, seront réalisées par l'IWEPS.

Les deux premières années du Plan ont été consacrées à la définition de la logique d'intervention, à la constitution et aux premières réunions des différents comités (de pilotage, d'accompagnement et techniques), à la détermination des thèmes et calendriers d'évaluation et au démarrage de la rédaction des différents cahiers des charges.

Les premières évaluations thématiques porteront sur les mesures relatives au renforcement de l'identité wallonne, sur le lancement de nouveaux programmes mobilisateurs, sur le « Plan langues » et sur la politique d'APE marchands et non-marchands. Les résultats de ces premières évaluations thématiques sont attendus dans le courant de l'année 2012.